

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 Octobre 2020



Date de convocation : 14 Octobre 2020

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, LALÈRE Bernard, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, DEME Isabelle, SOUCHARD David, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian.

EXCUSÉS : COURSEAU Hélène, MELLANGER Gaëlle, BERLAND Guillaume (pouvoir donné à Lionel PAGEAUD), GUILLON Sophie.

Secrétaire de séance : BAUDOUIN Annick

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2020.
2. **DONNE** habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.
3. **ACCEPTTE** la nouvelle convention intercommunale relative à la gestion de la salle omnisports des 4 vents et des équipements sportifs pour l'arrivée de la commune d'Auchay-sur-Vendée dans le Comité de gestion.
4. **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès du Département de la Vendée, de la Région des Pays de la Loire, de l'Etat et de tous les autres financeurs potentiels, pour la construction de l'école élémentaire neuve. La subvention de la Région est déjà connue et s'élèvera à 200 000 €.
5. **SOLLICITE** la subvention « Amende de police » auprès du Conseil Départemental au titre du programme 2020 pour un montant de 3 000 €.
6. **DECIDE** de proposer de nouveau l'activité piscine à l'été 2021 avec les tarifs précédents à savoir : 5 € la séance d'apprentissage et à 2,90 € la séance de baignade.
7. **DECIDE**, suite à la réunion du Comité de gestion du RPI Doix lès Fontaines-Montreuil, de verser les subventions suivantes aux OCCE (la commune de Doix lès Fontaines étant gestionnaire du budget) :

- 2 600,00 € à l'OCCE de Doix
- 2 400,00 € à l'OCCE de Fontaines

Il est à noter que Mme VIGIER, directrice de l'école de Montreuil a estimé ne pas avoir besoin de la somme à laquelle elle avait le droit cette année et que les subventions des OCCE de Doix et de Fontaines sont également en baisse cette année au vu des annulations des sorties en raison de la crise sanitaire.

8. DECIDE de demander 100 € à la société de Chasse de Fontaines pour la location sur l'année 2020 de l'ancien foyer des jeunes à l'arrière du bâtiment de la Médiathèque de Fontaines.
9. FIXE les participations pour la location des salles des fêtes pour l'année 2020, comme suit :
 - Le Club de l'Amitié de Doix : 0,00 €
 - Le Club du 3^{ème} âge de Fontaines : 0,00 €
 - L'association « Au plaisir de la Danse » : 115,00 €
 - L'association GV section Yoga : 30,00 €

Il a été tenu compte des conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 sur ces associations pour fixer les montants de 2020.

10. DECIDE de verser chaque année 230 € à chacune des Paroisses comme participation à la consommation électrique des églises de la commune.
11. ATTRIBUE le marché pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Fontaines à compter du 1^{er} janvier 2021 à la Ville de Fontenay-le-Comte - Cuisine centrale.
12. DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes pays de Fontenay-Vendée au 1^{er} janvier 2021.
13. PREND ACTE du rapport 2019 et les comptes administratifs 2019 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée.
14. DECIDE de verser 500 € aux communes sinistrées des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée, ravagées par la tempête Alex du 2 octobre dernier. Cette somme sera remise à l'Association des maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Prochains conseils :
 - Le Lundi 23 Novembre 2020 à 20h30
 - Le Lundi 14 Décembre 2020 à 20h30

Fait à Doix lès Fontaines, le 21 Octobre 2020

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

